



Résolution de la Conférence nationale – requérants d’asile traumatisés: dépistage précoce et offres de soutien

Conclusions et recommandations de la Conférence nationale «Requérants d’asile traumatisés: dépistage précoce et offres de soutien», organisée le 11 décembre 2019 à Berne par le groupement «Support for Torture Victims», qui fédère à l’échelle nationale les structures de Berne, Genève, Lausanne, Saint-Gall et Zurich spécialisées dans la prise en charge des traumatismes chez les réfugiés

Selon des études, 40% à 50% des réfugiés présentent des troubles post-traumatiques. Si le diagnostic précoce est important, l’expérience montre qu’en Suisse, ces séquelles ne sont souvent identifiées qu’après de nombreuses années, ce qui rend leur prise en charge d’autant plus lourde et coûteuse. Tant pour les personnes concernées que pour la société, il importe que le dépistage des troubles post-traumatiques intervienne rapidement après l’entrée en Suisse – d’une part, pour garantir la prise en compte, lorsque celle-ci est pertinente, des éventuels traumatismes dans les décisions relatives aux demandes d’asile et, d’autre part, pour orienter dès que possible les personnes traumatisées vers des offres de soutien adaptées et, ainsi, contribuer à prévenir la chronicisation et à limiter les coûts ultérieurs pour la société.

Huit mesures pour améliorer le repérage précoce et la prise en charge des réfugiés traumatisés:

- 1. Instauration de mécanismes de dépistage précoce des troubles post-traumatiques dans les structures d’hébergement:** le repérage des réfugiés traumatisés doit intervenir le plus tôt possible dans la procédure d’asile. A cette fin, des mécanismes de dépistage précoce doivent être mis en place et renforcés dans les structures d’hébergement, aux niveaux tant fédéral que cantonal. Après l’admission dans un centre, une évaluation systématique de la santé psychique des requérants d’asile par du personnel spécialisé en psychiatrie/psychologie, par exemple au moyen de tests de dépistage et de diagnostic psychométriques validés, s’impose.
- 2. Processus d’aiguillage clairs:** en cas de soupçon de troubles post-traumatiques, les personnes concernées doivent rapidement avoir accès à un médecin du centre formé à la psychiatrie/psychologie ainsi qu’à des services spécialisés. Cela accroît les chances de guérison et réduit le risque de chronicisation. Le partage de l’information et la coordination entre les niveaux fédéral, cantonal et communal doivent en plus être garantis.
- 3. Sensibilisation aux traumatismes du personnel intervenant dans les structures d’hébergement et dans le domaine de l’asile:** l’identification précoce des traumatismes passe par la formation à la psychotraumatologie du personnel des structures d’hébergement ainsi que des médecins des centres. Il importe en outre de sensibiliser les collaborateurs intervenant dans la procédure d’asile ainsi que les représentations juridiques à l’impact des séquelles traumatiques sur la capacité narrative des réfugiés. Le recours à du personnel encadrant féminin reste indispensable en cas de soupçon de violences sexuelles chez des femmes.



- 4. Psychoéducation pour les réfugiés dans les structures d'hébergement:** l'accès des réfugiés à des offres psychoéducatives favorise chez eux une prise de conscience de leurs propres états post-traumatiques, facilitant l'identification et la prise en charge de ces derniers dans un cadre adapté. Aussi de telles offres doivent-elles être créées ou développées dans les structures d'hébergement, par exemple dans le cadre de l'information médicale à l'arrivée dans les centres fédéraux pour requérants d'asile.
- 5. Inscription du thème du traumatisme dans la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse:** l'identification précoce des troubles post-traumatiques est importante pour le processus d'intégration, ceux-ci pouvant interférer avec les compétences linguistiques, professionnelles et sociales requises par l'intégration. Aussi une plus grande place doit-elle être réservée à la question des traumatismes et aux spécificités de l'intervention auprès des réfugiés traumatisés dans la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse. Il s'agit, dans la perspective de l'évaluation des ressources et de la clarification du potentiel, d'appréhender également les aspects liés à la santé psychique. De plus, tous les intervenants concernés (délégués à l'intégration, services responsables des cas, coaches, etc.) doivent être sensibilisés à l'enjeu.
- 6. Développement des offres thérapeutiques spécialisées pour réfugiés traumatisés:** les structures de prise en charge des traumatismes qui existent en Suisse à l'intention des victimes de la torture et de la guerre sont loin de répondre aux besoins¹. Afin d'assurer à ces personnes un diagnostic et un traitement à la fois professionnels et précoces, il est nécessaire de créer et de financer de nouvelles places dans des centres spécialisés. Le travail social doit faire partie intégrante de l'offre interdisciplinaire. En outre, des investissements s'imposent à l'échelle nationale dans la formation à la prise en charge des traumatismes et la promotion de la compétence transculturelle des intervenants. Le remboursement par la LAMal des prestations de psychologues spécialisés en psychothérapie reconnus au niveau fédéral faciliterait considérablement l'accès des réfugiés traumatisés à une prise en charge psychothérapique, tout en remédiant au goulet d'étranglement actuel.
- 7. Financement de l'interprétariat communautaire:** le recours à des interprètes communautaires professionnels dans les structures d'hébergement fédérales et cantonales permet d'identifier les problèmes à un stade précoce et d'y répondre par des mesures adaptées. Dans le système de santé, la traduction est un élément constitutif et incontournable de tout traitement. Aussi est-il nécessaire d'obtenir le financement de cette prestation par les caisses-maladie et/ou les pouvoirs publics. Des psychothérapeutes compétents exerçant en cabinet privé ou relevant du dispositif ordinaire pourraient ainsi intervenir auprès de réfugiés ne maîtrisant pas suffisamment la langue de la région où ils vivent.
- 8. Développement d'offres psychosociales à bas seuil:** tous les réfugiés présentant des troubles post-traumatiques n'ont pas besoin d'une thérapie dans une structure spécialisée. Les offres psychosociales à bas seuil propres à renforcer la résilience telles qu'interventions en e-mental-health, groupes de psychoéducation ou consultations entre pairs s'avèrent souvent utiles. D'où l'importance de les évaluer, de les déployer et d'en assurer le financement.

¹ Evaluanda / Interface (2013): *Analyse de la situation réelle relative aux offres psycho-sociales de traitement et d'encadrement en faveur de personnes traumatisées dans le domaine de l'asile et des réfugiés*, Rapport succinct à l'intention de l'Office fédéral des migrations
www.sem.admin.ch/dam/data/sem/integration/berichte/analyse-psysoz-angebote-f.pdf